Les signataires doivent habiter la même commune de							NPA		
En ap sur l 'a	plication de l'art. 130 de assainissement des fin	la loi du 6 avril 2001 s ances de l'Etat (LAFE	ur l'exer E) votée	cice de: par le (s droits po Grand Co	olitiques, les signataires de ce Réf nseil fribourgeois le 10 octobre 202	érendum législatif demandent o 25 soit soumise au peuple.	que la Loi	
	ble (art. 282 CPS). Ne peuvent êt					remplir à la main (art. 105 LEDP). Toute perso ant leur domicile dans la commune indiquée. L'i			
	NOM	PRENOM	Né/e Jour	le : Mois	Année	Adresse exacte	Signature	Contrôle	
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									
7.									
8.									
9.									
10.									
	té d'initiative suivant est chargé égoire Kubski, 1700 Fribourg.	l des rapports avec les autorité	s : Thomas	Gremaud	, 1700 Fribou	ırg, ; Gaétan Zurkinden, 1700 Fribourg ; Isabe	lle Castella, 1669 Haut-Intyamon ; Mathieu	Senn, 1673	
Le dé	lai référendaire court du	17 octobre 2025 au 15	i janvier	2026					
Retou	ırner le formulaire, même	e partiellement rempli,	avant le	5 janvi	er, à : FO	PIS, boulevard de Pérolles 8, 17	00 Fribourg		
Le/la 1	fonctionnaire soussigné/	e certifie que	(nombre	e) signa	tures ci-de	essus sont valablement récoltées ¡	oour le référendum législatif.		
Lieu :	Signature manuscrite :						ceau		
Date :	:	Fonction officielle :							